

Armand De Decker sacrifié par le MR devant la commission Kazakhgate

LE RÉSUMÉ

Les députés MR ont formé un «carré» efficace autour de Didier Reynders.

De même, tout a été fait ménager les bonnes relations avec la France.

Armand De Decker, en revanche, n'a pas échappé aux foudres de la commission d'enquête parlementaire.

JEAN-PAUL BOMBAERTS

Avec le vote, vendredi, majorité contre opposition, du rapport de la commission dite «Kazakhgate» se clôture un nouveau chapitre d'une saga politico-judiciaire entamée en France en 2011 avec des articles de presse.

En cause, la mise au jour d'un trafic d'influence orchestré à partir de la France en vue de faire adopter par le Parlement belge en 2011 une loi d'amnistie (ou transaction pénale) destinée à blanchir trois milliardaires kazakhs en délicatesse avec la justice belge. Avec en arrière-fond, un contrat d'achat d'hélicoptères de combat par le Kazakhstan auprès de la France. Quels enseignements peut-on en tirer ?

► **Ceux qui sont «flingués» par le rapport.** Le rapport n'épargne pas Armand De Decker qui se retrouve en quelque sorte lâché par le MR. Le document épingle en particulier deux faits «déontologiquement» pas acceptables: premièrement, le lobbying de l'ex-bourgmestre d'Uccle auprès du ministre de la Justice d'alors, Stefaan De Clerck et, deuxièmement, la remise aux services secrets français de documents classifiés. À cela s'ajoute le reproche de

«conflit d'intérêts» pour avoir participé aux travaux législatifs sur la transaction pénale. Le député Ecolo

Georges Gilkinet estime qu'Armand De Decker devrait être déchu de son titre de ministre d'État.

La Sûreté de l'État est également épinglee pour n'avoir pas transmis à la commission de naturalisation de la Chambre les éléments dont elle disposait concernant Patokh Chodiev, un des membres du trio kazakh.

► **Ceux qui sont «épargnés» par le rapport.** Aucun passage dans le

rapport ne permet d'attribuer à Didier Reynders un quelconque rôle actif et encore moins une faute dans cette affaire. Le ministre des Affaires étrangères en est sorti blanchi sur toute la ligne. Il n'empêche qu'il a dû à plusieurs occasions sentir passer le vent du boulet. Notamment avec cette lettre du 4 avril 2012 de Catherine Degoul (le conseil du trio kazakh) et Damien Loras (un conseiller de l'Élysée) où elle affirme mettre «en copie Didier Reynders». Problème: la copie n'a jamais été découverte par les enquêteurs.

La France s'en sort bien également, puisque le rapport conclut à une «immixtion» de l'Élysée (sous Nicolas Sarkozy) plutôt que de «l'ingérence» comme l'auraient souhaité les députés de l'opposition. Cette bataille sémantique illustre le souci des autorités belges de ne pas froisser leur grand voisin, surtout quand on sait la complicité qui lie Charles Michel et Emmanuel Macron.

Les diamantaires enfin ne trouveront pas non plus de raisons de se plaindre du rapport, alors qu'ils sont pourtant à l'origine de la loi sur la transaction pénale (qui remplacerait la saisie de leurs biens en cas de fraude avérée). Le rapport évoque certes «les avocats» du lobby diamantaire qui n'auraient «pas fait preuve de transparence envers la Chambre et le Sénat». Pas question en revanche d'établir un registre des lobbyistes actifs dans les couloirs du Parlement. Pas plus que de laisser une trace des noms de ceux qui ont participé à la rédaction d'un projet ou d'une proposition de loi.

► **Ce rapport laissera-t-il des traces?** La réponse est oui, ne serait-ce qu'en raison des noms d'oiseaux que se sont lancés ma-

rité et opposition. Le président de la commission, le socialiste flamand Dirk Van der Maelen, est sorti de la réserve à laquelle il aurait dû se tenir pour épingleur un «réseau bleu» à la manœuvre «à tous les étages du Kazakhgate». Le MR, lui, n'a que modérément apprécié et a qualifié de «cas psychiatrique» l'observation de Dirk Van der Maelen à l'encontre des libéraux francophones. D'aucuns y voient une «trumpisation» rampante du discours politique, phénomène qui n'annonce rien de bon à quelques mois des élections.

► **L'affaire est-elle close?** Non, assurément, puisque des instructions judiciaires sont toujours en cours, l'une en France et l'autre en Belgique. En France, une enquête judiciaire est menée depuis 2012 par le pôle financier de Paris au sujet de la vente d'hélicoptères pour «blanchiment», «corruption» et «rétrocommissions». En Belgique, l'enquête est menée par le parquet de Mons qui s'intéresse à Armand De Decker et à un éventuel «trafic d'influences».

Le rapport de la commission d'enquête sera voté en séance plénière après les vacances de Pâques.